

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 FEVRIER 2021 (18H30)

Présidente : Madame BERTRAND Catherine, Maire

Présents : Monsieur MALDEREZ Alain – Madame VIARD Marie-Laure - Messieurs MOREAU Didier - DUVERGER Mathieu – COLLIN Thomas – FERLAY Thierry – Mesdames BARBIER Chantal - GEOFFROY Amandine – MENDEZ Manu - BAILLY Monique Messieurs DENIBOIRE Julien - BROSELIN Eric - Madame DESBAS Cathy

Excusé : Monsieur BURTEAU Gilles

Monsieur MALDEREZ Alain est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 16 février 2021.

Suite à une observation sur le fait que les votes des Conseillers Municipaux ne sont pas retranscrits nominativement dans le compte-rendu de la séance, le Conseil Municipal, après vote, à la majorité (2 votes contre), décide de maintenir le principe actuel : seront mentionnés au PV le nombre de refus, d'abstentions et d'accords sans préciser les noms.

- INTERVENTION DE M. VOISIN, TRESORIER :

Il présente le rôle du Trésorier, comptable de la commune ; il vérifie et contrôle la gestion financière de la collectivité en accord avec les règles de comptabilité publique. Ce contrôle est réglementaire mais pas d'opportunité.

Il rappelle les différentes étapes annuelles du budget, les grandes lignes des dépenses et des recettes communales.

L'analyse financière de la commune pour l'année 2020 est en cours, avec les comparaisons au niveau national, régional, départemental. Elle sera présentée ultérieurement.

- COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 :

Après présentation par Madame le Maire, le Conseil Municipal vote à l'unanimité, sous la présidence de Monsieur MALDEREZ Alain, Adjoint, et en l'absence de Madame le Maire, les comptes administratifs qui se résument ainsi :

A) BUDGET GÉNÉRAL :

- Section de fonctionnement :

- Dépenses réalisées 518 776,70 €
- Recettes réalisées 621 513,51 €
- Excédent antérieur reporté 147 128,22 € porté à 147 340,75 €
pour régulariser l'erreur de la Trésorerie de 2016 de 212,53 €

Total des recettes 768 641,73 € porté à 768 854,26 €

Excédent de clôture..... 249 865,03 €

porté à 250 077,56 € pour régulariser l'erreur de la Trésorerie de 2016 de 212,53 €

- Section d'investissement :

- Dépenses réalisées 197 301,49 €

- Déficit antérieur reporté 184 327,15 €

Total des dépenses..... 381 628,64 €

- Recettes réalisées 303 583,16 €

Déficit de clôture..... 78 045,48 €

Excédent global pour les deux sections : 172 032,08 €

Le Conseil Municipal décide, pour le budget primitif de l'exercice 2021, d'affecter l'excédent de fonctionnement de 250 077,56 €, d'une part à l'investissement pour couvrir le déficit de la section d'investissement de 78 045,48 € ; d'autre part, le solde de 172 032,08 € en excédent de fonctionnement reporté.

B) BUDGET ASSAINISSEMENT :

- Section d'exploitation :

- Dépenses réalisées.....	41 671,70 €
- Recettes réalisées	56 478,67 €
- Excédent antérieur reporté	0,00 €
Total des recettes.....	56 478,67 €
Excédent de clôture	14 806,97 €

- Section d'investissement :

- Dépenses réalisées.....	62 278,06 €
- Recettes réalisées	45 704,04 €
- Excédent antérieur reporté	75 367,76 €
Total des recettes	121 071,80 €

Excédent de clôture

58 793,74 €

Restes à réaliser dépenses..... 50 000,00 €

Restes à réaliser recettes

0,00 €

Excédent.....

8 793,74 €

Excédent global pour les deux sections.... 23 600,71 €

Le Conseil Municipal décide, pour le budget primitif de l'exercice 2021, de reporter l'excédent de fonctionnement de 14 806,97 € en excédent de fonctionnement reporté.

C) BUDGET LOTISSEMENT LES TILLES :

- Section de fonctionnement :

- Dépenses réalisées.....	89 851,26 €
- Recettes réalisées	89 850,65 €
- Excédent antérieur reporté	24 741,31 €
Total des recettes.....	114 591,96 €
Excédent de clôture	24 740,70 €

- Section d'investissement :

- Dépenses réalisées.....	88 850,65 €
- Déficit antérieur reporté.....	88 357,00 €
- Total des dépenses.....	177 207,65 €
- Recettes réalisées	88 357,00 €
Déficit de clôture	88 850,65 €

Déficit global pour les deux sections

64 109,95 €

Le Conseil Municipal constate le déficit d'investissement de 88 850,65 € de l'exercice 2020.

L'excédent de clôture de fonctionnement de 24 740,70 € sera reporté au budget primitif 2021.

D) BUDGET ANNEXE COMMERCE :

- Section de fonctionnement :

- Dépenses réalisées.....	7 908,22 €
- Recettes réalisées	28 914,00 €
- Excédent antérieur reporté	1 269,09 €
- Total des recettes.....	30 183,09 €
Excédent de clôture	22 274,87 €

- **Section d'investissement :**
 - Dépenses réalisées 93 602,83 €
 - Recettes réalisées 60 727,60 €
 - Excédent antérieur reporté 9 574,30 €
 - Total des recettes 70 301,90 €
 Déficit de clôture 23 300,93 €

Dépenses restant à réaliser 1 000,00 € (au lieu de 0 noté par erreur)

Recettes restant à réaliser 19 000,00 €

Déficit de clôture final 5 300,93 €

Excédent global pour les deux sections 16 973,94 €

Le Conseil Municipal décide, pour le budget primitif de l'exercice 2021, d'affecter l'excédent de fonctionnement de 22 274,87 €, d'une part à l'investissement pour couvrir le déficit de la section d'investissement de 5 300,93 € ; d'autre part, le solde de 16 973,94 € en excédent de fonctionnement reporté.

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion du Trésorier pour l'exercice 2020 dont les montants sont identiques aux comptes administratifs.

- PRESENTATION DES SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS :

Le Conseil Municipal décide des subventions à attribuer aux associations locales et extérieures qui seront inscrites au budget primitif 2021 (voir tableau en annexe).

- RENOUVELLEMENT CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL :

Le Conseil Départemental apporte son aide à la commune dans l'exercice de la compétence d'assainissement collectif : gestion du réseau, visites régulières de la lagune, accompagnement dans les projets de travaux, établissement des différents rapports et documents, formations.

La participation financière annuelle 2021 s'élève à 380 € (0.387 € par habitant – Population DGF 981 Hab). Cette participation représente 12 % du coût réel du service, le reste est financé par l'Agence de l'Eau et le Département.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la nouvelle convention proposée pour la durée du mandat des Conseils Municipaux.

- PERSONNEL :

Alain MALDEREZ, Adjoint, propose de modifier la durée hebdomadaire de travail de Mme Laurence GELIN, agent d'entretien des locaux communaux. Ceci pour permettre sa mise à disposition à la Communauté de Communes du Clunisois afin d'assurer le ménage de l'espace de co-working, installé à la Zone d'Activités de la Courbe, à raison de 2 heures par semaine en moyenne. Cette hausse permettrait également à cet agent de bénéficier du statut d'agent CNRACL, dont le minimum est fixé à 28 heures hebdomadaires.

L'intégralité du salaire brut et des charges patronales correspondant aux heures réelles effectuées seront remboursées par la Communauté de Communes à la commune.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition, décide de modifier le tableau des effectifs en conséquence, et autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir avec la Communauté de Communes du Clunisois.

- QUESTIONS DIVERSES :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la décision prise sur délégation du Conseil Municipal, pour passer la commande d'une étude géotechnique complémentaire de conception G2 – Phase AVP - préalable aux travaux de renouvellement de l'unité de traitement d'assainissement avec la Société GEOTEC – 21800 QUETIGNY (Prestation annexe au contrat de maîtrise d'œuvre et à l'accord-cadre SINBIO) pour un montant de 6 100 € HT soit 7 320 € TTC.

Julien DENIBOIRE propose de revoir l'aménagement du carrefour de la rue de la Croix Matelin et la rue de l'Hôpital : le sujet sera étudié par la commission communale Voirie.

Une réunion de la Commission communal « Affaires Générales » est programmée le 11 mars 2021 pour la 2^{ème} tranche de travaux au cimetière et notamment le réaménagement du jardin du souvenir et l'éventualité de l'aménagement d'un colombarium.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au jeudi 25 mars 2021 (vote du budget primitif 2021).